

## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que l'ordonnance numéro OCA08-08-0001-25, visant à permettre la confection d'une murale sur le bâtiment situé au 1 boulevard de la Côte-Vertu, connu comme étant le poste de suppression, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, en vertu du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage a été adoptée par le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent à sa séance ordinaire du 6 août 2024.

AVIS PUBLIC est donné que l'ordonnance numéro OCA08-08-0001-26, visant à permettre un matériau de revêtement non autorisé pour un projet de redéveloppement résidentiel situé du 1910 au 1940, rue Bourdon, en vertu du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage a été adoptée par le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent à sa séance ordinaire du 6 août 2024.

Avis est aussi donné que ces ordonnances sont déposées au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Fait à Montréal,  
Le 12 août 2024

Benoit Turenne  
Secrétaire substitut du Conseil d'arrondissement